

des représentants des organismes agricoles nationaux et régionaux. Ce comité a un rôle important à jouer dans le règlement des enjeux environnementaux que doit aborder le secteur agricole.

De vastes consultations ont conduit à la rédaction de l'ébauche de la Stratégie environnementale nationale pour le secteur agricole et agroalimentaire. Ce document comporte un inventaire des problèmes environnementaux auxquels fait face le secteur. L'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux établiront des stratégies définitives et les mettront en oeuvre en vue de résoudre ces problèmes.

Dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux en matière d'agriculture durable, on a versé l'année dernière 56 millions de dollars pour aider le secteur à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Bon nombre d'activités avaient un volet éducatif ou comportaient une évaluation des techniques et des pratiques de gestion ciblée sur des questions comme la qualité de l'eau, la gestion des déchets et des substances chimiques et la conservation des sols. Un autre montant de 7 millions de dollars a été affecté, à l'échelle nationale, à la recherche agricole touchant l'atmosphère et le climat, l'énergie et les ressources génétiques.

Les travaux en cours visant l'élaboration d'indicateurs agro-environnementaux nationaux ont beaucoup avancé. Un ensemble de base de six indicateurs est en cours d'élaboration. Ces indicateurs permettront une évaluation continue des performances environnementales du secteur, fourniront de l'information sur les tendances clés et faciliteront l'intégration des considérations environnementales dans la prise de décisions. Agriculture et Agroalimentaire Canada a publié son premier document fondé sur les indicateurs et intitulé *La santé de nos sols : vers une agriculture durable au Canada*.

Forêts

Dans le dernier rapport à la CDD, le Canada indiquait qu'il travaillait à l'élaboration de critères et d'indicateurs nationaux pour l'aménagement (ou la gestion) durable de ses forêts.

En octobre 1995, le Conseil canadien des ministres des forêts a publié le document intitulé *Définir la gestion durable des forêts : une approche canadienne aux critères et indicateurs*, dans lequel on trouve 6 critères et 83 indicateurs. Ces critères et indicateurs témoignent d'une approche de la gestion forestière fondée sur :

- la nécessité de gérer les forêts en tant qu'écosystèmes de façon à y maintenir les processus naturels;
- la reconnaissance du fait que les forêts présentent simultanément un vaste ensemble d'avantages environnementaux, économiques et sociaux pour les Canadiens;
- l'idée qu'il est important pour la gestion durable des forêts que le public soit informé, sensibilisé et impliqué;